L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI 25 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (ancienne ment Vieille-Levée) — Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, à Alger, la vacherie de M. Remy Cerode.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres. Lince de clientèle, lingerie de mesmeurs, chapeaux, casquettes, sacs et malles.

SPECTACLES.

Jeudi, 25 septembre 1873.

ACADÉMIE. — Fanchon, the Cricket, par Mlle Alice Harrison.

Dettes et Finances Municipales.

On peut dire hardiment qu'on n'a jamais vu nulle part une ville dans une situation financière pareille à celle où se trouve la Nouvelle-Orléans actuellement. Combien de fraudes, de malversations, de dilapidations, de vols, n'a-t-on pas dû commettre pour la réduire à une détresse financière aussi profonde? Ce ne sont pas les ressources qui lui manquaient cependant. Elle en avait d'immenses; jamais municipalité n'en eut tant ou n'en eut davantage, eu égard à ses besoins et à son développement. Le revenu de son port et de ses marchés, en y ajoutant un léger tarif de licences, eut pu suffire pour couvrir tous ses frais d'administration et d'entretien. C'est tellement vrai qu'aujourd'hui la plus forte partie des taxes est employée à servir les intérêts de ses dettes. Il faut donc qu'elle use d'une extrême économie pour pouvoir faire face aux frais dont nous parlons. Alors on demande pourquoi et en quelle honneur toutes ces dettes ont été faites? On n'en sait rien. On ne pourra jamais en donner la raison, on ne pourra jamais expliquer surtout comment il se fait qu'elles puissent s'élever aujourd'hui à près de 25 millions, tout compris.

Ces 22 millions sont-ils représentés par quelques édifices importants, coûteux et faisant honneur à la cité? Non. Nous ne voyons que l'hôtel de ville qui fut construit avec les fonds de l'ancienne seconde municipalité à laquelle S. Peters apprit trop vite toutes les fausses richesses qu'on pouvait tirer du crédit. Il en abusa lui-même dès le début, et les dettes qu'il fit, ou qu'il engagea le conseil à faire, entrèrent plus tard dans la dette générale des trois municipalités réunies et consolidées. Il nous reste de cette époque l'hôtel de ville qui a sa valeur et son utilité. Il en fallait un; mais cet édifice n'a pas coûté 22 millions. Il n'en a pas seulement coûté la 22me partie. Par quelle valeur donc est représenté cet énorme capital dont l'intérêt annuel est de 2 millions de piastres? Nous ne voyons rien, sinon quelques marchés et quelques prolongations ou percements de rues, tous travaux ou améliorations qui auraient dû s'exécuter au moyen d'économies budgétaires et non avec du capital emprunté. Nous ne devons pas compter davantage quelques frais de desséchement faits ici et là d'une manière fort incomplète et qui auraient dû entrer dans les frais généraux d'entretien de la municipalité, de même que les frais de pavage et autres dépenses concernant le département de la voirie, soit pour les rues soit pour le port.

On fit, en 1859, voter le peuple sur un projet de taxe pour aider à la construction de plusieurs chemins de fer, qui se seraient construits quand même on n'eut pas eu recours à ce moyen, et ces taxes, qui devaient fournir à chaque contribuable un titre de propriété proportionnelle sur ces grandes voies de roulage, qu'est-il resté? Rien, rien que l'intérêt annuel qu'il faut payer pour le service des bons délivrés par la ville aux compagnies. Ainsi, le peuple d'alors, trompé par les manœuvres de quelques industriels qui s'étaient assurés de la coopération de la presse, devint lui-même l'instrument de la duperie dont il était victime.

On ne peut donc expliquer comment cette énorme dette de 22 millions s'est formée, après avoir mis à part, bien entendu, les pertes causées par la guerre, par la mauvaise collection des taxes, et à part aussi le capital dû pour l'acquisition des water works.

Il y a certainement en cette affaire une dizaine de millions qu'en toute honnêteté la ville ne doit pas, et du payement desquels il faut qu'elle soit délivrée. Puisque M. Calhoun dit, et cela est fort croyable, que si le recouvrement des taxes pouvait s'opérer, il serait facile de les réduire d'un tiers et même de la moitié pour l'avenir, nous dirons nous qu'on pourrait les réduire des deux tiers et même des trois quarts en prenant la résolution de ne servir que l'intérêt des dettes légitimes. C'est bien encore plus beau.

En outre de la dette capitalisée et portant intérêt, il y a une dette flottante, sans échéance fixe, et que la ville n'est obligée de payer que lorsqu'elle le pourra. Cette dette peut s'élever, dit-on, à $1,300,000. Elle n'est pas la moins légitime, car elle a été contractée pour payer des employés, des fournisseurs ou des contracteurs et entrepreneurs. Cette valeur, presque tout entière est entre les mains des courtiers ou des capitalistes qui l'ont acquise à un escompte d'un tiers et souvent de la moitié. Nous trouvons qu'il y aurait duperie stupide de la part de la ville à retirer ces certificats en les payant sur le pied du pair. Pourquoi M. Calhoun n'imiterait-il pas en cela M. Clinton, l'auditeur des comptes publics de l'Etat, qui paye, très légalement les warrants aux détenteurs qui en demandent le plus bas prix? La situation de la ville à cet égard est exactement semblable à celle de l'Etat. Elle a des certificats à payer à la place de warrants. Il faut aussi qu'elle fasse honneur à sa signature. Nous sommes de cet avis, mais nous ne voulons pas que les entrepreneurs ou fournisseurs, ayant reçu en payement des certificats d'une valeur dénominative double de celle qu'ils donnaient, la ville les rembourse au pair. Encore une fois, ce serait une duperie. Il faut donc qu'au premier versement de fonds que fera le shérif, M. Calhoun avertisse les détenteurs de certificats que ces certificats seront payés au rabais, avec concurrence publique.

CONTINUATION DE LA CRISE FINANCIÈRE.

La déconfiture de certaines banques du Nord pouvait s'expliquer. Nous avons exposé nous-mêmes les causes qui ont dû la déterminer. La première de toutes est une abondance extraordinaire de valeurs fictives. On a poussé si loin le système de crédit qu'on a, par ce moyen, doublé, triplé la valeur de toutes choses. Par conséquent les garanties réelles ont à peu près disparu. On ne sait pas au juste ce qu'on a dans son porte-feuille, car aujourd'hui il n'y a plus de bourse, la bourse étant destinée aux valeurs métalliques.

Quand les valeurs de crédit baissent, il doit y avoir de grandes gênes, puisque ces valeurs sont la base et le fonds de beaucoup d'institutions financières. Les gênes amènent les débacles et les débacles font [illegible]

Ces réflexions concernent les banques du Nord qui ont failli ou qui se trouvent dans une position critique. — Mais pour les banques de la Virginie, la déconfiture est plus difficile à expliquer. On ne suppose pas facilement qu'elles fussent travaillées par l'esprit d'agiotage. Mais elles pouvaient être compromises par des relations d'affaires trop intimes avec des compagnies de chemin de fer. Leur situation alors n'en valait pas mieux et elles subissent aujourd'hui la conséquence de leur fatale imprudence.

Les Prix à l'Exposition de Vienne.

Nous avons reçu de M. H. Garretson, commissaire en chef des Etats-Unis à l'Exposition de Vienne, la liste complète des prix décernés aux exposants américains. Cette liste remplit une brochure de 24 pages, et prouve qu'ils y ont joué un rôle fort distingué.

Ils ont obtenu huit grands diplômes d'honneur, 70 médailles du progrès, 208 médailles du mérite, deux médailles pour les beaux arts, cinq médailles pour bon goût, 28 médailles pour coopérateurs et 140 diplômes de mérite ou mentions honorables. En tout 459 récompenses.

Sur ce nombre, la Nouvelle-Orléans a obtenu cinq médailles de progrès, décernées à Henrietta Davidson, pour chaudière ouverte centrifuge, sucre, sans noir animal; — D. Lopez, pour chocolats assortis; — Cotton Exchange, — N. W. McCall, — Williams, Rupenti & Co., pour exposition de cotons.

Neuf médailles du mérite, décernées à B. A. Auger, pour extrait de poivre mexicain, jus de tomate, etc.; — Adolphe E. Bader, consul autrichien, pour sucre et mélasse; — Behan, Thorn & Co., pour alcohol; l'Usine d'Huile de Bienville, pour huile de graine de coton; — Edmond Bourgeois, pour tabac de Périque; — P. J. Kennedy, pour clarification de sucre; — S. N. Moody, pour chemises; — D. B. Penn, pour sucres, nouveau procédé.

Sept diplômes de mérite ou honorables mentions: S. Barr & Co., pour sucre et sirop. — Raffinerie de sucre à vapeur du Crescent City, à A. Thompson & Co., sucres raffinés et sirops. — Arthur Denis, sucre de canne, nouveau procédé. — Compagnie de santé et de fertilisation, Pelican Fertilizer, ou guano américain. — Joseph Raymond, pour mousse des bois. — T. Rynoski, pour mousse noire de la Louisiane. — Spillman Henry, pour bandages, trousses, etc., en tout 21 récompenses pour les exposants de la Nouvelle-Orléans ou de la Louisiane.

MELASSE NOUVELLE. — Le steamer B. L. Hodge No 2, capitaine Baranco, a apporté de Bâton-Rouge 3 demi-barils de nouvelle mélasse venant de la plantation Mud Hole, de la paroisse Ascension, consignés à H. Heyman. C'est le premier specimen de sirop de la nouvelle récolte.

UNE GRANDE OCCASION. — Grande, en effet, pour les acheteurs qui désireut avoir des marchandises à bon marché. Ils auront cette occasion s'ils veulent se donner la peine d'aller faire une visite au magasin de MM. Hébert-Miret et Pinsard, rue du Canal 149, où ils trouveront un assortiment fort riche de belles et jolies choses offertes à des prix de sacrifice, car MM. Hébert-Miret et Pinsard sont très positivement décidés à faire une liquidation générale et sans réserve. Cette décision bien arrêtée de leur part donne nécessairement à penser que beaucoup d'articles seront cédés par eux à des prix au-dessous des prix coutants.

— L'internationale a ouvert un nouveau congrès à Genève. Les autorités genevoises, qui seraient mal vues pour une réunion de catholiques, se montrent pleines d'indulgence pour les sectaires de Bakounine et de Karl Marx. Il est vrai que le premier article de leurs statuts est ainsi rédigé:

"L'Internationale se déclare athée."

L'athéisme est le meilleur passe-port près d'une véritable République.

Un schisme s'est établi entre les différentes sections de l'Internationale, Bakounine, Guillaume, Du Locle, excommuniés au congrès de La Haye, ont tenu, l'an passé, un congrès, à Saint-Surier, dans le Jura bernois, et convoqué un autre congrès à Genève, pour le 1er septembre de cette année.

Aujourd'hui, 3 septembre, les amis de Karl Marx ouvrent leur congrès à Genève. Ces gens-là se disputent beaucoup. Les ouvriers veulent exclure les bourgeois qui s'affublent du titre d'ouvriers de la pensée et prétendent faire partie de l'association. Les internationalistes sont donc divisés en deux armées et la discorde règne dans l'intérieur des deux camps. Mais ils se réuniront quand il s'agira d'organiser les grèves et de favoriser les insurrections. Il est toujours facile de se réunir pour faire le mal.

GENÈVE.

3 septembre.

CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE.

Lundi a eu lieu la première séance du Congrès de Genève. De neuf heures du matin à une heure, une commission formée d'un membre de chaque fédération a procédé à la vérification des pouvoirs. Une suspension d'une heure a laissé le temps à cette commission d'examiner les mandats et de faire son rapport. A la reprise de la séance, les mandats des députés anglais, hollandais, belges, jurassiens, espagnols ont été validés sans contestation. Il n'en a pas été de même des deux fédérations italiennes, dont une seule, représentée par Costa, Cirillo et deux autres dont les noms m'échappent, a été admise. Le motif donné au refus de valider l'autre est qu'elle n'a pas accepté la décision du Congrès de Saint-Imier du 15 septembre 1872, et que ses membres n'étant que des dissidents, le Congrès ne pouvait sanctionner le dissentiment entre citoyens d'une même réunion. Le délégué italien qui représentait cette deuxième fédération, ne parlant pas un mot de français, s'est retiré.

Après une discussion assez animée, on a décidé que les pouvoirs des délégués Joukowsky et Claris de la section de la propagande de Genève seraient validés, à condition qu'un seul des délégués prendrait la parole et qu'il n'y aurait qu'une voix. Il en a été de même pour l'autre section de la propagande de Genève. Le délégué Babyck n'était pas présent à la séance; en revanche, Ottyn, Pérard, Audigueux et Dumartray y assistaient. Il a été résolu que les cinq membres n'auraient qu'une voix.

La vérification des pouvoirs des délégués français a été renvoyée à la séance suivante, et l'on s'est séparé à une heure pour se réunir de nouveau à trois heures.

Il importe de rappeler que le dissentiment qui existe actuellement dans l'Internationale est celui-ci: Karl Marx voulait que l'on votât par membres; c'est ce qui fait sa force et son influence, car il peut manier ainsi les masses, et disposer du plus grand nombre de voix. Ses moyens le lui permettent. Les sections voudraient voter par fédération, de quelque nombre de membres qu'elles soient composées. Les partisans de Karl Marx tiennent bon et riposteront au Congrès actuel par un autre Congrès qui se réunira le 9 de ce mois. Mais les fédérations ne paraissent pas disposées à lui céder. La discorde est dans le camp. Si ces dernières triomphent, l'autorité et l'influence du fameux chef recevra une rude atteinte.

A trois heures et demie la séance a été ouverte.

Le bureau provisoire a procédé à la nomination du bureau définitif et s'est retiré. On a nommé ce bureau en prenant un membre de chaque fédération: Pindy, pour les Jurassiens, Van den Abeele pour les Hollandais, Eccarius pour les Anglais, Costa pour les Italiens, Vais pour les Espagnols, et un membre dont je n'ai pas pu retenir le nom pour les Belges. — Noro, Monier et Desesquelles, qui avaient rempli les fonctions de secrétaires au bureau provisoire, ont été conservés comme tels pour le bureau définitif.

La première question soulevée a été celle-ci:

Les séances seraient-elles publiques ou privées?

On a fait remarquer que si l'on décidait que les séances seraient privées, le public devrait se retirer, et que n'ayant pas été prévenu, il y aurait mécontentement. On s'est rendu à cette observation, et la séance a été publique.

Van den Abeele a pris la parole. Il a déclaré que son mandat était impératif, et qu'il ne pouvait voter si le Congrès n'admettait pas au préalable le vote par fédération. Après une discussion en anglais, mais qui a été traduite séance tenante en français et en espagnol, Guillaume, de Neuchâtel, a proposé, dans le but de concilier les partis et d'atténuer les dissentiments, que chaque représentant et chaque fédération limitât son rapport en séance publique et que le vote, portant la façon de voter, serait remis à plus tard. Sur cette motion, une nouvelle discussion a eu lieu, vive, longue, animée, le député hollandais étant très tenace. En effet, il l'a emporté.

Prousse a commencé la lecture, celle du rapport de la fédération espagnole, en cette langue. Il a fallu le traduire en français après l'avoir entendu dans l'original.

Ce rapport, très-long, est l'historique détaillé de l'Internationale en Espagne. On y assiste à la lutte entre les républicains bourgeois et l'Internationale, qui veut la république fédérative et qui se bat pour elle. Il contient toutes les dépêches relatives à la dernière insurrection, le chiffre des morts, des blessés, des prisonniers; l'énumération des édifices — maisons ou églises — brûlés et pillés, parce qu'on y tirait sur les combattants. Le rapport constate que la victoire serait restée certainement à l'Internationale si l'intervention étrangère ne fût venue prêter main forte au gouvernement espagnol.

L'Internationale, en Espagne, est puissamment organisée. Elle est divisée en trois cents fédérations, se subdivisant en plus de sept cents sections choisies par corps de métiers: agriculteurs, mécaniciens, ouvriers en bâtiments, mineurs, boulangers, etc. La plupart des villes, et notamment Carthagène, Bilbao, Barcelone, Malaga, Cadix, etc., ont organisé des "caisses de résistance." Chaque membre de l'Internationale est un combattant fédératif. Le drapeau rouge est le signe du ralliement.

Le rapport espagnol, dans un langage des plus violents, conclut en déclarant que la lutte, malgré quelques échecs, reste la même, et engage le Congrès à faire tous ses efforts pour poursuivre la propagation des principes socialistes et préparer l'avènement de la République universelle des travailleurs.

Après cette lecture, ardente, passionnée, celle du rapport du représentant Van den Abeele devait paraître pâle. Le rapporteur l'a compris et a commencé par faire remarquer que si ses commettants sont plus froids que les méridionaux, ils ne poursuivent pas moins le même but; que dans la Hollande, l'internationale commence seulement, mais que, grâce à de vigoureux efforts, son organisation se développe comme dans la Belgique.

Il résulte du rapport lu par le représentant de la fédération anglaise, que l'Internationale est affaiblie par la lutte engagée contre la faction de Karl Marx au congrès de La Haye.

En Belgique, d'après le rapport du représentant de ce pays, l'Internationale a fort à faire. Les ouvriers subissent le joug des patrons, forcés qu'ils sont de faire partie des sociétés religieuses et d'aller à la messe, sous peine de rester sans travail. L'aveu est fait avec une naïveté qui a son prix. Toutefois, les mineurs ont pu voir, grâce à l'Internationale, leur paie augmenter; ils gagnent aujourd'hui 9 fr. par jour. Malgré les efforts du clergé, l'organisation est bonne et les membres sont tous de très ardents révolutionnaires; chaque jour voit arriver de nouveaux adhérents, si bien que l'Internationale belge sera bientôt à la hauteur de l'espagnole et de la française.

Pindy lit le rapport de la fédération jurassienne, comme l'on appelle celle d'une partie de la Suisse. Il fait l'historique de cette fédération depuis le Congrès de La Haye; mais comme la lutte est encore très ardente, il omet à dessein les mots de révolution et de guerre civile. Il s'élève contre la fédération de New-York, en critique les actes et demande de suspendre les fédérations présentes au congrès.

Costa, pour l'Italie, déclare que l'Internationale, dans la Péninsule, date plus réellement de la Commune, qu'elle a à lutter tout à la fois contre le clergé, les bourgeois et les mazziniens (!). Il ajoute que les membres de l'Internationale italienne ne se paient pas de théories, qu'ils ne savent que se battre et qu'on prépare en Italie un nouveau 93, qui fera disparaître la bourgeoisie au profit de la classe ouvrière. Seulement, les chefs manquent. Garibaldi, sur lequel on avait espéré pouvoir s'appuyer, a renié l'Internationale. Ses soldats font la guerre aux membres de la Société. Toutefois, depuis ces derniers temps, quelques garibaldiens sont venus s'y affilier.

L'Internationale italienne, d'après la lecture du rapporteur, réclame l'autonomie des provinces réunies en fédération, la Commune comme gouvernement de la province, et ne reconnait que le drapeau rouge. Son but est de détruire la puissance du clergé et de la bourgeoisie. L'organisation se poursuit fort bien, et "à la mort du roi" (sic), l'Internationale montrera sa force et déclarera sa volonté. — Il est curieux de voir combien le prestige exercé par la personnalité de Victor-Emmanuel se maintient, même chez d'aussi ardents conspirateurs!

Enfin Pindy lit le rapport envoyé par la fédération américaine et signé Sauva. Il demande la réconciliation des deux fractions et fait des vœux dans ce but. Toujours positifs, les Américains! Ils voient dans la discorde qui sépare les deux partis un élément d'affaiblissement. Mais les partis tiennent bon et ne paraissent pas disposés à céder.

Nous supprimons, et pour cause, le passage de cette correspondance qui a trait aux délégués français. On comprendra aisément les motifs de cette réserve.

La séance, levée à sept heures, est reprise à neuf.

PRISE DE LA SMALA DU CHÉRIF BOU CHOUCHA.

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie*:

L'agitateur qui prend le titre de chérif et qui est connu sous le nom de Bou Choucha a quitté il y a quelque temps les environs de Goléah, où il est installé, pour remonter vers le Nord à la tête d'une bande de 56 Meharas, composée de Touaregs, de Chambâs Bouronba, de Chambâs El Mouadi, et d'Ouled Ali El Achabeb.

Il laissait sa smala dans ses campements habituels. Arrivé à hauteur du M'zab, il tenta un premier coup de main et réussit à enlever un certain nombre de chameaux aux Atatchas et aux Molabites de Guerrara; de là, il fit une pointe vers le djebel Amour, enleva en route six indigènes de Brézine et vint à El-Maïa pour y renouveler sa provision d'eau.

Mais sa présence avait été signalée et il dut battre précipitamment en retraite, vigoureusement poursuivi par le goum des caïds de Tadjerouna et des Ouled-Sidi-Thifour; malheureusement, il avait une trop grande avance et ne put être atteint. Il se dirigea vers le Sud-Est, et, en passant auprès de Daya ben Dakh ma, razzia encore une cinquantaine de chameaux appartenant aux Mochabis et aux Cambâs de Metlili; puis il s'enfonça définitivement vers le Sud, dans la direction de Goléah, où il comptait, sans nul doute, rejoindre ses tentes et sa famille. Il ne doit pas les y retrouver.

En effet, pendant sa marche au Nord, un goum sous la conduite de Si Saïd ben Driss, frère de Mohammed ben Driss, agha d'Ouargla, était parti de cette ville avec la mission de couvrir le Sud de l'Agkaik, en vue d'un mouvement agressif des Ouled-Sidi-Cheikh Bou de Bou Choucha. Nos cavaliers, en battant le pays, arrivèrent jusqu'aux environs de Haci Tergui, lieu de campement de la smala de Bou Choucha, qu'ils n'hésitèrent pas à attaquer. Ils l'enlevèrent après un combat assez vif, dans lequel ils tuèrent seize hommes à l'ennemi, en ne perdant, de leur côté, qu'un homme et deux chevaux. Les tentes de Bou Choucha, sa femme, fille de Si Djelloul ben Hamza, ses négresses, 305 chameaux et un butin considérable ont été pris et ramenés à Ouargla.

Cette affaire fait le plus grand honneur au lieutenant Ben Driss, agha d'Ouargla, dont la vigilance a préparé ce hardi coup de main, ainsi qu'à son frère Si Saïd, qui l'a exécuté avec un entrain remarquable. Il y a lieu d'espérer que cette leçon mettra pour quelque temps nos possessions de l'extrême Sud à l'abri des incursions de coupeurs de routes qui tiennent continuellement en éveil les populations nomades de cette région.

LES INCENDIES EN ALGERIE.

M. le gouverneur général de l'Algérie, à qui il a été rendu compte des incendies survenus dans les provinces d'Alger et de Constantine, a adressé immédiatement par le télégraphe les instructions suivantes:

"Le Gouverneur général civil,

"A M. le Directeur général des affaires civiles à Alger;

"A M. le Préfet et à M. le Général commandant la division à Constantine.

"Prenez les mesures les plus efficaces et les plus énergiques pour surveiller tout le pays boisé et empêcher les incendies; prévenez les tribus qu'elles sont rendues responsables du feu mis sur leur territoire; exigez qu'elles doublent les postes-vigies, qu'elles fassent partout des patrouilles incessantes.

"Assurez-vous constamment de la stricte exécution de ces ordres, en envoyant partout où cela est nécessaire des agents de l'autorité locale et du service forestier, aidés au besoin par des détachements de cavalerie et d'infanterie, qui resteront sur les lieux jusqu'à ce que tout danger soit passé; prescrivez de suite des enquêtes complètes sur les incendies qui viennent d'avoir lieu, chargez-en selon le cas les administrateurs ou les commandants des territoires incendiés, ayant avec eux des agents du domaine et des forêts, le juge de paix et en présence des intéressés et des djemâas des tribus.

"Faites arrêter immédiatement les gens signalés comme coupables, partout où la malveillance sera constatée; il faut une répression sévère et prompte; nous y arriverons si les enquêtes sont faites avec soin et impartialité, quelle que soient le territoire et les difficultés que créent les décrets de 1870. Rendez-moi compte exactement; faites bien constater les dégâts pour éviter les exagérations."

— On nous assure que le duc régnant de Brunswick aurait envoyé son premier chambellan auprès de madame la comtesse de Civry, fille du feu duc récemment décédé, pour lui exprimer tous ses regrets de ce qu'elle ait été dépouillée de l'héritage de son père.

Le duc régnant aurait, en outre, le projet d'attacher à sa cour son petit-neveu, le vicomte de Civry, et a fait mettre, dans tous les cas, à sa disposition, le château ducal de Weudesser, où est née la comtesse, et qui appartient à la famille de Brunswick depuis plusieurs siècles.

Si le feu duc avait pu prévoir cela de son vivant, il en serait mort de rage. Il était si bon père!

TEMPERATURE. — 24 Septembre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	76	24
12 M.	89	31
3 P. M.	86	30
6 P. M.	84	29

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La réunion des membres du comité de soixante-dix a eu lieu hier soir, comme nous l'avions annoncé. M. Forman, qui remplissait les fonctions de président, ayant donné sa démission, l'ex-juge R. H. Marr a été nommé aussitôt à sa place, avec le colonel Jas. Collins comme secrétaire permanent.

Les comités de finance et de règlements ont été réorganisés, et, après quelques préliminaires, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu, qu'une convention du peuple de la Louisiane est convoquée par les présentes et appelée à siéger à la Nouvelle-Orléans, le 24 novembre prochain, à midi.

Résolu encore, que les populations de toutes les paroisses, sans distinction de parti, qui sont opposées à l'usurpation de Kellogg, sont invitées à participer à l'élection des délégués qui seront envoyés à la dite convention.

Résolu, que le but de cette convention est de prendre en considération la situation politique de la Louisiane et ce moment; d'adopter les mesures nécessaires pour essayer d'améliorer le sort qu'on a fait au peuple; d'exposer nos griefs au Congrès et au peuple des Etats-Unis; et enfin, d'adresser une pétition au Congrès, pour lui demander justice contre l'usurpation Kellogg, qui nous est imposée par la seule force des baïonnettes, au mépris de la volonté du peuple, exprimée librement par la voie du scrutin.

Résolu, que le 3 novembre est le jour indiqué pour l'élection des délégués à la Convention susdite, dans toutes les paroisses de l'Etat.

Résolu, que chaque ward de la Nile-Orléans aura droit, dans cette Convention, au double des votes qui lui sont accordés dans la Chambre des Représentants.

Les paroisses rurales prendront à cet égard les dispositions qu'elles jugeront convenables et pourront élire autant de délégués qu'elles le voudront.

Résolu, que tous les journaux publiés dans l'Etat, qui sont opposés à l'usurpation de Kellogg, sont requis de publier ces résolutions.

Suit une adresse de M. Marr, au peuple de la Louisiane, que nous regrettons de ne pouvoir traduire aujourd'hui, à cause de l'heure avancée à laquelle elle nous a été envoyée, mais que nous publierons dans notre édition de demain.

Le président des soixante-dix fait un appel énergique à notre population opprimée, et lui demande son aide dans l'œuvre de rédemption que va tenter le comité.

Il réveille notre courage endormi. Sa voix est éloquente, car c'est celle du devoir et de l'honneur; elle va donc bouleverser toute la Louisiane et elle sera entendue d'un bout de l'Etat à l'autre. Le peuple a conscience de ses droits; il sait qu'il a été indignement trahi; et il n'a pas oublié non plus ce vieux dicton, qui sera toujours vrai, tant que le monde durera, *vox populi vox Dei!*

GRAND INCENDIE DANS LE PREMIER DISTRICT. — PERTES ÉVALUÉES À $20,000. — Le feu a pris, hier après-midi, vers deux heures et demie, dans la fabrique de tuiles de Page & Co., située rue Gravier, entre Magnolia et Clara. Les flammes ont gagné une centaine de barils de goudron qui se trouvaient dans l'établissement, et dans quelques minutes, malgré les efforts énergiques des pompiers, la bâtisse a été complètement détruite.

Les pertes sont évaluées à $7,000 et sont couvertes par des assurances dans plusieurs compagnies, et, notamment, dans celle du "Home Mutual" pour $5,000.

Cinq maisons ont été consumées également, et plusieurs autres ont été considérablement endommagées.

Les trois maisons en bois, à un étage, situées rue Clara, appartenant à M. Coudon et habitées par plusieurs familles, ont été détruites. Elles étaient assurées pour $6,000 dans différentes compagnies.

La maison située au No. 25 de la rue Clara, appartenant à M. D. Gilmore, et la maison située au No. 7 de la même rue, appartenant à M. Lambert et habitée par M. Walsh, ont été partiellement détruites.

Les pertes du propriétaire de la première maison sont évaluées à $350 et sont couvertes par une assurance à la Compagnie Mutuelle; celles du propriétaire de la seconde maison sont évaluées à $1500 et sont également couvertes par une assurance.

La maison située au No 41 de la rue Claiborne, appartenant à James McLaughlin, a été endommagée, et les dégâts évalués à $1,000. Cette maison était assurée pour $2,300 à la Compagnie des Marchands.

L'incendie avait pris tout d'abord des proportions effrayantes, et c'est grâce à l'énergie de nos braves pompiers que nous devons d'avoir échappé à une conflagration bien plus désastreuse.

On attribue ce feu à un accident. L'alarme a été donnée par la boîte portant le No 125, placée à la maison de force de la ville. Il y a eu une seconde alarme, vers six heures et demie, hier après-midi; mais il ne s'agissait cette fois, que d'éteindre des débris fumants du premier incendie.

Nous avons assisté, avant-hier soir, à l'ouverture de la salle de Gymnase de l'Association de Bienfaisance des Commis. — Cet établissement est situé au No 107 de la rue St-Charles, en face du Théâtre St-Charles.

Les commis ont eu là une bonne idée. — Tous les exercices du corps sont favorables à la santé, et nous recommandons fortement aux employés des bureaux, de devenir membres de ce club de gymnase.

L'Association des Frères Unis célébrera, dimanche prochain, le 28 de ce mois, son neuvième anniversaire. Nous remercions MM. Jacob Hoth, Chas. A. Currigan et Frank Roig, membres du comité d'invitation, qui ont bien voulu nous inviter à la fête.

FAITS DIVERS. — La manie du suicide redevient à la mode. Un malheureux du nom de Henry Halcher, demeurant au No 325 de la rue Carondelet, a pris du poison, avant-hier, vers cinq heures de l'après-midi, pour mettre fin à une existence qu'il trouvait, probablement, trop pénible.

Il n'avait confié son projet à personne; de sorte, que ce n'est qu'à une heure, hier matin, qu'on s'est aperçu de son état. Un médecin a été appelé; mais on craint que tous les soins ne sauveront pas le pauvre homme.

On voit que la morte saison est terminée, car les voleurs sont revenus en foule. Nous conseillons donc à nos lecteurs de prendre leurs précautions contre cette estimable confrérie de rodeurs de nuit.

Avant hier soir, deux fripons ont pénétré dans la maison habitée par M. Dawson, No. 394 rue Carondelet. Ils ont été découverts par les locataires et forcés de fuir sans avoir pu rien emporter.

Un certain Aleck Williams, dont on a lieu de suspecter la probité, a été arrêté comme un des coupables.

Deux autres coquins se sont glissés, hier matin, vers une heure et demie, dans la résidence de M. Joel Murray, No 78 rue Chippewa. Cette fois encore, cependant, les citoyens de la pègre ont dû prendre la poudre d'escampette sans avoir eu la chance de mettre la main sur le moindre objet.

Nous n'avons pas dit notre dernier mot au sujet des voleurs. M. Thomas Casten s'est plaint, au bureau central de la police, que pendant qu'il se trouvait, avant-hier, vers midi, sur la voie ferrée du chemin des Opélousas, à quinze milles de la ville, quatre hommes, deux blancs et deux noirs, se sont jetés sur lui, l'ont renversé et l'ont dépouillé de vingt-deux dollars.

Il parait que l'unification existe, à quinze milles de la Nouvelle-Orléans, sur la voie ferrée du chemin des Opelousas, puisque deux misérables blancs et deux bandits noirs ont fait alliance pour dévaliser un voyageur.

Cette unification dans le crime, — elle n'est possible que là, — date de bien des années avant que les apôtres de 1873 aient voulu la rendre générale, en ajoutant un seizième amendement à la constitution des Etats-Unis.

Un petit garçon de neuf ans, nommé William Parker, dont les parents demeurent au No 284 de la rue Bourgogne, a avalé, avant-hier matin, un clou à vis qu'il tenait dans sa bouche. Le petit malheureux a souffert beaucoup jusqu'à ce que le docteur Grima, qu'on avait envoyé chercher à la hâte, ait réussi à retirer le clou de son gosier.

Parmi les personnages notoires qui sont arrivés, cette semaine, à la Nouvelle-Orléans, nous devons compter M. A. P. Field, le pseudo-avocat général radical. M. Field n'a pas changé. C'est toujours le défenseur de la veuve et de l'orphelin, quand..... ils ont de quoi payer ses services.

La représentation donnée, hier soir, au Théâtre des Variétés, par le "Southern Dramatic Club," pour le bénéfice des pestiférés de Shreveport, a été un magnifique succès. La salle était comble du parquet aux frises, car l'élite de notre population s'était fait un point d'honneur de venir en aide à nos frères de la paroisse Caddo.

Nous avons été à la fois heureux et fier de voir une telle affluence. Heureux, parce que nous avons lieu de croire que la recette a été belle; et fier, parce que nous tenions à prouver que les Louisianais ont conservé, comme un saint héritage, cet esprit de générosité, qui faisait la gloire de nos aïeux. Nous ne pouvons trouver trop de louanges à l'adresse des jeunes amateurs, qui ont eu, les premiers, l'idée de cette représentation à bénéfice.

Leur club a prouvé qu'il avait un but sérieux: celui de secourir les malheureux! Nous le proclamons donc, en dépit des protestations qu'on pourra faire, le premier de la ville, car il surpasse tous les autres en charité, sinon en richesse.

L'expertise des joyaux, bijoux et pierreries laissés par le duc de Brunswick a commencé à Genève. MM. Hessel Bautte et C.-M. David, choisis comme experts par le conseil administratif, ont travaillé de huit heures à midi et d'une heure et demie à cinq heures, et ils estiment qu'avec un travail aussi persévérant, il ne leur faudra pas moins de quatre jours pour achever leur inventaire.

Les bijoux du duc, ceux du moins qui ont passé hier entre leurs mains, sont renfermés dans une espèce de gaine ouatée, qui se roule et se déroule à volonté; ils sont fixés et rangés par ordre: broches, boutons, bagues, etc.

Aucun joyau d'une valeur exceptionnelle n'a été découvert; le plus riche diamant a été évalué 60,000 fr., un autre 20,000; un grand nombre ne dépasse pas le chiffre de 1,000 francs. Les diamants à teinte jaune du Cap abondent dans la collection, soit montés, soit isolés. Une paire d'épaulettes à graine d'épinards et une bordure de chapeau étincelante de brillants seraient d'une immense valeur si l'eau en était plus pure. Un diamant noir, fort beau, mais bijou de fantaisie et de musée plus encore que de luxe et d'ornement, a été taxé haut, mais ne se vendra naturellement que s'il y a un collectionneur qui sache l'apprécier.

On a remarqué aussi une statuette en rubis d'environ huit centimètres de hauteur: le rubis n'est pas parfaitement pur, mais la statuette est d'un goût charmant.

Quant à l'inventaire fait à l'hôtel Beau-Rivage, il a été momentanément interrompu. Dans le nombre des papiers mis au jour et classés, ce qu'il y a de plus caractéristique peut-être et de plus curieux, c'est la correspondance assez volumineuse du duc avec Napoléon III. Il est probable qu'elle renferme bien des détails intéressants, mais il n'en a pas encore été pris connaissance, et l'on ignore entre autres choses si elle renferme les documents dont on a tant parlé, relatifs à un premier testament en faveur du fils de l'empereur.

LA SIMPLE RAISON

de la supériorité du Gazpuffer sur toutes les autres articles comme article pour la main c'est qu'il fait ce qu'aucune autre substance ne peut faire.

Les artisans, en s'en servant, peuvent entièrement le goudron, la peinture, [illegible] et le vernis de leur linge et de leurs mains.

Les fermiers préviennent les [illegible] du soleil et les engelures.

Pour les femmes qui [illegible], il remplace les poudres et les cosmétiques [illegible] employés pour embellir le teint.

Pour tout le monde c'est un [illegible], il y a de mieux pour enlever les taches de la peau, rendre celle-ci blanche, attrayante, et lui [illegible] une couleur naturelle.

Le dépôt se trouve [illegible] et 15 cents la brique, [illegible]

15 sept—6f—VAC

Décédée hier, à six heures et quart du matin, à l'âge de deux mois et vingt jours, MARIE JOSEPHINE, fille de P. B. [illegible] et de Marie Eugénie Jamey. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à neuf heures. Le convoi partira de la chapelle du Couvent des Ursulines, Troisième District.

Décédée, hier soir, à 11 heures moins un quart, MARGUERITE GÉRARD, épouse de Charles Gerard, âgée de cinquante-[illegible] ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement. Le convoi partira de la maison mortuaire No 88, rue d'Espagne, entre celles des Grands Hommes et Craps, cette après-midi à quatre heures.

De la part de ses enfants.

Décédé à Houma, Terrebonne, Lne, le 17 courant, GASTON J. CADROY, à l'âge de 11 ans et demi, fils d'Alexandre Cadroy et de feue Nathalie Cadroy, fille de A. B. Michel.

SERVICE FUNÈBRE.

Une basse messe sera dite à la Cathédrale Saint Louis, samedi, 27 du courant, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feue Dame EMILE DUPRÉ, née Dubry. Les parents et amies, ainsi que la société des Mères Chrétiennes, sont priés d'y assister.

De la part de son Mari et de sa Mère.

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres, A. BROUSSEAU, Importateur. Offre, en Gros et en Détail, AUX PRIX DE NEW-YORK. En magasin et à la Douane. TAPIS — 1000 rouleaux Tapis anglais et américains. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et mauvaises. — NATTES — [illegible]. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, [illegible]. BURLAPS, Coutil à matelas, [illegible]. A. BROUSSEAU.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES. ELKIN & CO., 168.........RUE DU CANAL.........168. REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de — TAPIS anglais, Velours et Bruxelles; TAPIS trois plis et Ingrain; TOILES Cirées de toutes largeurs; STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent Aux prix de New York. 14 sept—1mPP

[redacted]

9 — 26 — 7 12. SPÉCIAL. IMPORTANT.

Un Professeur. D'UNE longue expérience, pouvant enseigner l'anglais, le français et toutes les branches d'une bonne éducation, désire trouver une place en ville ou à la campagne. Il habite l'Etat depuis vingt-cinq ans, est père de famille et peut donner les meilleures recommandations. S'adresser: C. A. H., 314 rue St-Pierre, Nile-Orléans. 25sept—6tv1fc

Crédit Foncier de la Nile-Orléans. No 46, rue Bourbon. LES actionnaires de cette Association sont respectueusement invités à se réunir au bureau de l'Association pour voter à l'élection qui aura lieu le 13 octobre 1873, de 2 heures A. M. à 3 heures P. M. Par ordre du Président. A. SAULET, Secrétaire.

Collége St-Charles, Au Grand Coteau, Lne. LES classes recommenceront le LUNDI, 6 octobre. Pour plus de détails, s'adresser au Rév. L. CURIOZ, angle des rues Baronne et Commune. Il se chargera des élèves qui [illegible].

Collége de l'Immaculée Conception, A l'angle des rues Baronne et Commune. NOUVELLE-ORLÉANS. LA session de cette Institution commencera le 1er Octobre. Les études se divisent en trois cours — préparatoire, commercial et classique. Le français est enseigné dans les trois cours, sans frais additionnels. Les élèves n'y sont admis qu'autant qu'ils savent lire et écrire. — Prix. — Pour le cours classique — $16 par mois; Pour le cours préparatoire et le cours commercial — $8 par mois. G. GAUTRELET, S. J., Président. 24 sept—1m

Pension Française, Rue Dumaine, No 77, entre Royale et Bourbon. DÉJEUNER — Trois plats et café, 35 cents; DINER — Potage, trois plats et une demi-bouteille de vin, 40 cents. On porte à domicile: DÉJEUNER — Trois plats, 25 cents; DINER — Potage, trois plats, 25 cents.

Département du commerce. Hôtel-de-Ville, Nile-Orléans, 22 septembre 1873. IL sera vendu au comptant, à l'enchère publique, SAMEDI, 27 septembre 1873, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour le mois d'octobre 1873. [illegible] B. M. TURNBULL, Administrateur du commerce.

Bureau du New Orleans City Rail Road Company, No 124 de la rue du Canal. — Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1873. — Le 19 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de [illegible] par action, — dividende qui sera payé aux actionnaires à dater du MERCREDI, 1er octobre 1873. C. C. LEWIS, Secrétaire.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company. — Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1873. — Les actionnaires de cette compagnie sont respectueusement invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, No 16 rue Royale, le vendredi, 17 octobre 1873, entre onze heures A. M. et deux heures P. M., pour donner leur vote sur une proposition de réduction du capital. J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Occasion Magnifique de Bon Marché

B. SEMBRE, COIN St-LOUIS ET ROYALE. Désirant faire place pour les marchandises d'hiver, vendra à un très léger bénéfice son stock actuel de marchandises françaises. ARTICLES POUR DAMES: Grande Nouveauté, dernier genre, Costumes suits, Bijouterie jais, Dentelles françaises, Guipures noires, Etc., Etc., Etc. VASTE ASSORTIMENT DE MERCERIE DE PARIS. Parfumerie importée, [illegible]. ARTICLES POUR HOMMES: Chemises françaises blanches et de couleur, des célèbres maisons Hayem et Charvet, [illegible]. BRODERIE, LINGE DE DESSOUS. [illegible]. NOTA. — Réparation d'ombrelles et de parapluies.

LIQUIDATION. LIQUIDATION POSITIVE, SANS RÉSERVE, DES MARCHANDISES CONTENUES DANS LE MAGASIN DE HÉBERT-MIRET & PINSARD, 149.......Rue du Canal.......149. Vente de toutes les Marchandises sans distinction Au-dessous des Prix Coûtants. LINGERIE — Chemises, Caleçons, Gilets de laine, Mouchoirs, Devants de chemises, Foulards, &c. BONNETERIE — Gilets de peau, Caleçons, [illegible]. PARFUMERIE française des premières maisons de Paris. Cravates, Gants, Parapluies, [illegible]. ARTICLES DE TOILETTE, PEIGNES, BROSSES, ÉPONGES, &c. ARTICLES DE FANTAISIE de toutes sortes. COUTELLERIE. [illegible]. ARTICLES POUR FUMEURS. CHEMISES TOUT TOILE, [illegible]. CHEMISES DEVANTS TOILE, [illegible]. MOUCHOIRS TOUT FIL, CHOLET, [illegible]. NOTA. — Nous engageons nos amis et clients à venir faire leurs achats le plus tôt possible, car le stock de Lingerie n'est pas considérable et de s'assurer qu'il n'y a pas de charlatanisme dans notre annonce, et que nos prix sont réellement des prix de gros à Paris. HÉBERT-MIRET & PINSARD, 149 rue du Canal.

AVIS. L. Bonsoignet a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il se charge des collections de loyers, de la location des maisons, etc. [illegible]. J. M. SONIAT, 145, rue Royale.

AVIS. MME MICHAELIS, Sage-femme, récemment arrivée de Paris, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle peut être consultée tous les jours, de 1 à 4 heures de l'après-midi, chez Mme FREDERICK, No 38, rue des Ursulines.

CHAUSSURES! CHAUSSURES! OUVERTURE DU MAGASIN ST.-ANNE, Encoignure Royale et Ste-Anne, AU DRAPEAU ROUGE. Le plus vaste et le mieux assorti de la ville 1,000,000 DE PAIRES DE TOUS GENRES. Agence Générale de Boston et de Philadelphie. En acceptant la contrôle de cette maison nous [illegible]. [illegible]

AVIS. Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté l'établissement de pompes funèbres connu sous le nom de S. Lanaux et situé sur No. 24 de la rue des Français. [illegible]. J. GREET. J. MASSEYS.

Avis. LA [illegible] à la Banque Nationale [illegible]. Veuve DESIRÉE DUFART.

AUGUSTE CARROUCHE, SUCCESSEUR DE F. P. DUCONGÉ, No 20 rue de Chartres. REÇOIT en ce moment et offre à vendre un grand assortiment de Médicaments Français [illegible]. [illegible]

Cigares, Tabacs. Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS. [illegible] ED. L. BELL & CO., [illegible].

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 56 RUE VIEILLE-LEVÉE No 56. Manufacturier & Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

AVIS. — Les actionnaires de la COMPAGNIE DES BOUCHERS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible]. A. DUCHIRON, Secrétaire.

Bargains! Bargains! BARGAINS EXTRAORDINAIRES EN MARCHANDISES SÈCHES! LIQUIDATION! LIQUIDATION! POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'AFFAIRES, —CHEZ— J. TURCOTTE 156.........RUE DU CANAL.........156 Maison Blanche, coin Baronne. DESIRANT quitter les affaires de détail pour pouvoir consacrer tout mon temps à la maison de gros dans laquelle je suis associé, je vendrai mon IMMENSE STOCK SANS FAIRE ATTENTION AUX PRIX COUTANTS, afin d'effectuer une liquidation complète aussi vite que possible. Les personnes qui voudraient faire de véritables bargains en MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER, feront bien de s'adresser immédiatement au No 156 de la rue du Canal, MAISON BLANCHE, COIN BARONNE, A CÔTÉ DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, où elles pourront se convaincre que notre annonce n'est pas du humbug. J. TURCOTTE. 14 sept—1mPP 156, rue du Canal.

Chemin de Fer Central de l'Illinois, AGENCE GÉNÉRALE DU SUD. LES expéditeurs de Chicago et de l'Ouest économisent les frais d'un mille de transport par drays, et ils évitent tous les retards qu'occasionnent les ports ouverts de Chicago, en expédiant les produits et les marchandises par LE CHEMIN CENTRAL DE L'ILLINOIS, via Cairo. Plus de rapidité et moins de frais que par aucune autre voie. JAMES T. TUCKER, Agent général. Au No 26 de la rue Carondelet.

J. A. D'HÉMÉCOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 93... Rue Vieille-Levée... 93 GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Promium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc., CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis, 29 août 1873. AVIS. — A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1849, réclame les terres ci-après décrites; attendu que certaines autres réclamations aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 22 juin 1860 — avis est donné aux personnes qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 22 novembre 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport conformément aux instructions du commissaire du bureau général des terres, à Washington, D. C., en date du 22 août 1873. Toutes les sections 8, 13, 16, 17; les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 20; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 26; les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29; toutes les sections 32, 33, 34 et 35 du Township No 12 Sud du Range No 11 Est du District Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississippi, situés des deux côtés du Nouveau Canal, bornés par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St-Jean à l'Est et Manoir Southern à l'Ouest. HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement. JULIAN NEVILLE, Receveur.

SPORTSMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE, ARMURIER, 55.........Rue St-Charles.........55 NOUVELLE-ORLEANS. IMPORTATION DIRECTE. — PRIX FIXE. A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. Elle a, en effet, en magasin, l'assortiment le plus complet de fusils anglais à baguette et à feu central (dont les prix se rangent entre ($8 et $250) qui soit aux Etats-Unis. Quant aux fusils ancien système ou à baguette, les amateurs d'armes sont assurés des conditions avantageuses auxquelles ils sont cédés. Les bourres d'Eleys, fabriquées par un procédé chimique, se vendent 20 cents la boîte de 250, ou 50 cents le mille. Plomb de St-Louis, à 10 cents la livre, et un assortiment complet d'articles de fantaisie et d'articles à l'usage des chasseurs. Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, si un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville. NOTA. — Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook. Les fusils de chasse, à baguette, de J. R. Cooper ayant, depuis plusieurs années, entièrement disparu du marché de la Nouvelle-Orléans, où ils ont été remplacés par des fusils BELGES, d'un coût très médiocre et qui y sont vendus à des prix extraordinairement exagérés, j'offre à messieurs les chasseurs de procurer de leur importer ces anciens "COOPER," reconnus en Louisiane comme les meilleurs des fusils fabriqués en Angleterre, et je les engage à venir me voir à ce sujet. Ils auront la certitude des bas prix auxquels je pourrai leur procurer ces fameuses armes qui jouissent toujours d'une grande réputation. F. CHARLEVILLE.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mrs. ADÈLE HEPP, in commendam. PIERRE RABITEAU, ERNEST MERILH. A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, COMMISSION MERCHANTS, IMPORTERS OF WINES, BRANDIES, SARDINES, &c., 8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.

W. W. WASHBURN. CAMILLE DRY. WASHBURN & DRY, IMPORTATION DIRECTE DE VINS ET LIQUEURS. Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une maison de vins en gros, où l'on trouvera, en tous temps, de bons vins naturels, à un prix exceptionnel de bon marché. Nous sollicitons donc respectueusement le patronage de nos amis et du public en général, en espérant que les personnes désireuses d'acheter de bons vins, viendront nous voir, pour juger par elles-mêmes de la qualité et du bas prix de nos marchandises. WASHBURN & DRY, 40 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

L'Union Française. Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans. LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M. Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

REMISE A NEUF DE TOUT VETEMENT D'HOMMES ET D'ENFANTS, Teintures en toute couleur — Nettoyage. [illegible]. E. BOURSIER & Co.

Sun Mutual Insurance Company, 68 CAMP STREET. Capital payé.........$500,000. Actif à sa valeur au comptant.........$800,000. Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT. Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT. Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER, et de RIVIERES aux taux les plus bas. Elle règle promptement toutes les pertes au conditions les plus favorables.

DIRECTEURS:

John G. Gaines,	G. M. Bayly,
E. J. Hart,	Simon Byrnes,
Henry Renshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	Lionel C. Levy,
B. Bloom,	W. B. Schmidt,
I. N. Marks,	L. Aleus,
Charles Malevandy,	R. R. Wheelock,
W. B. Seymour,	L. M. Joseph,
Richard Moore,	R. T. Turian,
J. Watt,	Scott McGhee,
R. W. Taylor,	George Jonas,
J. C. Morris,	Isaac L. Haas.

JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

Remblayez vos Terrains. UNE OCCASION RARE. [illegible]

ProPriétés à vendre et à louer. A Louer, La maison en briques à trois étages, No 82, rue Royale, contenant environ vingt-quatre chambres. Le locataire pourra acheter les meubles, s'il le désire. S'adresser à ROBERT G. DUGUÉ, No 5, rue Carondelet. A vendre. GROCERIES. La belle GROCERIE, bien achalandée, située au coin des rues Hospital et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. A Louer. Le MAGASIN No 68, rue Decatur, ci-devant Vieille-Levée, entre Bienville et Conti. [illegible]. A Louer, La jolie MAISON DE RÉSIDENCE No 131, rue de l'Esplanade, entre St-Claude et Marais, [illegible]. G. W. LEE. A Louer, POUR LE 1er OCTOBRE — La MAISON située rue du Quartier, No. 64, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No. 94, ou au bureau de l'Abeille. A LOUER, LA MAISON No 67 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille. A Louer. Le beau et spacieux magasin, portant le No 11 rue de Chartres, entre Canal et Douane, avec ses grenier complètes et deux grandes cours [illegible]. A Louer. La moitié de la maison rue Dumaine [illegible]. MANUEL ELLIOT. Maison à Louer. [illegible]. A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible].

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible]. RUE VIEILLE-LEVÉE; FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible]. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, [illegible] de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 24 SEPT. — CLASSE No 227. 54 26 53 6 18 26 31 9 10 23 62 72 20. [illegible]

AVIS IMPORTANT AUX MAITRES DE MAISON ET AUX Consommateurs de Gaz. LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE. PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE. PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES. Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible]. Le 1er janvier 1874, date de l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tous les consommateurs, moyennant paiement ponctuel. [illegible] JAMES JACKSON, Président.

EAU DE VICHY. [illegible]